

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE  
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES**  
**INTERDICTION D'ACCES ET DE STATIONNEMENT**  
**POUR INAUGURATION DU CHATEAU DE LA FARGETTE ET DE LA PISCINE**  
**FEU D'ARTIFICE**  
**N°2025/212**

Le Maire de la Commune de COURS,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment  
ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,  
VU le Code de la Route et l'article R.411-29,

Considérant que, pendant l'installation et toute la durée du feu d'artifice pour  
l'inauguration du château de la Fargette et de la piscine, organisé par la mairie de Cours, le  
**SAMEDI 05 JUILLET 2025**, il y aura lieu de réglementer la circulation et le stationnement,  
afin d'éviter les accidents et de ne pas gêner le travail du personnel,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1°/-** Le Samedi 05 Juillet 2025, de 10 heures 00 et jusqu'à la fin du feu  
d'artifice, la Rue Jean Claude Ville sera interdite à la circulation des véhicules dans la portion  
comprise entre la Rue de Thizy et la Rue de la Croix Dumont, sauf pour les riverains jusqu'à  
18 heures 00. L'entrée et la sortie de la Rue Jean-Claude, pour les riverains, se fera  
uniquement par la Rue de Thizy.

**ARTICLE 2°/-** Le Samedi 05 Juillet 2025, la circulation des piétons sera interdite à partir  
de 20 heures 30 et jusqu'à la fin du feu d'artifice, dans le parc de la Fargette de chaque côté  
du château et le long de la haie contournant la piscine et longeant la Rue Jean-Claude Ville,  
afin de sécuriser les lieux et de permettre l'installation d'artifices.

**ARTICLE 3°/-** Le Samedi 05 Juillet 2025, la circulation des piétons sera interdite à partir  
de 22 heures 00 et jusqu'à la fin du feu d'artifice, Rue Jean-Claude Ville, entre la rue de  
Thizy et le numéro 220 Rue Jean-Claude Ville

**ARTICLE 4°/-** Le Samedi 05 Juillet 2025, à partir de 22 heures 00 et jusqu'à la fin du feu  
d'artifice, les fenêtres et les volets des habitations de la rue Jean-Claude Ville situées entre la  
Rue de Thizy et le numéro 276 Rue Jean-Claude Ville, devront être maintenues fermées pour  
des raisons de sécurité.

**ARTICLE 5°/-** Le stationnement sera interdit le samedi 05 juillet 2025 à partir de 10  
heures 00 sur les parkings de la piscine, côté gauche et droit de la Rue Jean Claude Ville,  
ainsi que dans la Rue Jean-Claude Ville entre la Rue de la Croix Dumont et la Rue de  
Thizy.

**ARTICLE 6°/-** La signalisation sera mise en place par les services techniques de la  
Mairie

**ARTICLE 7°/-** La Gendarmerie, le Policier Municipal et la Mairie de Cours sont chargés,  
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8°/-** Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de  
COURS.

Fait à COURS, le vingt-trois juin deux mil vingt-cinq.



Le Maire  
Patrice VERCIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrice Vercier", is written over a horizontal line. Below the signature, there are several additional horizontal lines, possibly representing a stamp or a signature block.